



DISPOSITION DES CENDRES ATTENTION AUX RISQUES D'INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré tient à rappeler à toute la population qu'il est extrêmement important d'attendre que les cendres soient complètement refroidies avant d'en disposer.

Bien que la chaleur et l'ambiance du feu de foyer soient très appréciées, il faut garder à l'esprit que la disposition sécuritaire des cendres évitera de transformer ce plaisir agréable en incendie catastrophique de votre résidence, et même dans certains cas, en perte de vie injustifiable.

Chaque année, des incendies sont occasionnés par des cendres chaudes placées dans des contenants combustibles entreposés près des bâtiments.

En effet, les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion. Afin qu'elles refroidissent sans danger, celles-ci doivent être déposées dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle métallique adapté et déposée à l'extérieur sur une surface incombustible pendant sept jours, afin qu'elles soient entièrement refroidies.

Afin d'activer le processus de refroidissement, le service de sécurité incendie vous recommande de retourner les cendres à quelques reprises, à l'intérieur du contenant métallique. Les cendres chaudes placées dans une boîte, un sac, une poubelle, un bac ou tout autre contenant combustible représentent un énorme risque d'incendie.

Il est essentiel de s'assurer que celles-ci sont entièrement refroidies avant d'en disposer.

Pour tout questionnement, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Viateur Aubé
Chef aux opérations prévention/formation
Tél. 418-679-0313 poste 4223